

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1 376 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Saint-Ulric, de Saint-Léandre et de la région de Matane.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'état pitoyable actuel de la route Centrale qui relie Saint-Ulric à Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE cela occasionne pour les usagers de cette route des dangers, des bris mécaniques particulièrement en saison dégel, de même que des coûts récurrents et élevés en réparations;

CONSIDÉRANT QUE le coût extrêmement élevé pour la mise à niveau de cette route entraîne un effort fiscal démesuré pour les contribuables de Saint-Ulric et Saint-Léandre;

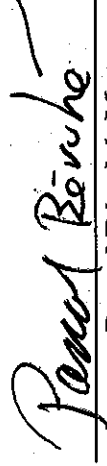
CONSIDÉRANT QU'à cause de son caractère d'utilité publique élargie, il est justifié que l'État prenne en charge un tel projet de mise à niveau;

CONSIDÉRANT l'importance de cette route pour le développement de projets territoriaux en agriculture, forêt, tourisme, services de la proximité, et autres.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens de Saint-Ulric et de Saint-Léandre, demandons au gouvernement du Québec de faire en sorte que la réfection de cette route soit faite dans les plus brefs délais.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Pascal Bérubé, Matane

17 février 2010
Date